



## PROCÉDURE D'ORIENTATION RENTRÉE 2022

### Notice accompagnant la fiche des intentions de poursuites d'études à l'issue de la classe de TERMINALE CAP

Votre enfant est actuellement en classe de Terminale CAP.

Le CAP est principalement axé sur l'insertion des élèves dans la vie professionnelle.

Des poursuites d'études sont également envisageables :

- **Sous statut d'élève dans un lycée professionnel** avec des stages en entreprises pour préparer un bac professionnel
- **En apprentissage dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)** pour préparer un baccalauréat professionnel, brevet professionnel (BP), brevet des métiers d'art (BMA) ou une mention complémentaire (MC).
- **Pour s'adapter à l'emploi, il existe également des formations en 1 an** : mention complémentaire (MC) ou formation complémentaire d'initiative locale (FCIL). Se renseigner directement auprès des établissements qui les dispensent
- Dans le **domaine de l'artisanat d'art**, une préparation au brevet des métiers d'art est envisageable, en fonction de la spécialité du CAP obtenu.

APRÈS LE CAP	OBJECTIFS
<b>Insertion professionnelle</b> →	Entrer immédiatement dans la vie active
<b>Formation par alternance</b> →	Continuer des études tout en travaillant dans une entreprise
<b>Mention Complémentaire (MC)</b> ou <b>Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL)</b> →	Compléter sa formation professionnelle avec une formation en 1 an
<b>1<sup>re</sup> professionnelle</b> →	Préparer un bac professionnel en 2 ans dans une spécialité en cohérence avec celle du CAP obtenu. Ce bac professionnel permet une entrée dans la vie professionnelle ou une poursuite d'étude vers un Brevet de Technicien Supérieur (BTS)
<b>1<sup>re</sup> année de B.M.A.</b> →	Poursuivre ses études dans le domaine de l'artisanat d'art

### Conseil et accompagnement

Le **professeur principal** de la classe votre enfant, les membres de **l'équipe éducative** (CPE, chef d'établissement, autre enseignant), le **psychologue de l'éducation nationale** (Psy-EN) sont à vos côtés pour répondre à vos questions et aider votre enfant à progresser dans la construction de son projet de formation et/ou d'insertion.

Vous pouvez vous informer sur l'orientation post CAP sur le site de l'ONISEP : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-professionnel-et-au-CFA/Le-CAP-certificat-d-aptitude-professionnelle/Apres-le-CAP-poursuivre-des-etudes-c-est-possible>